

# Guide d'inscription en formation BAFA

## Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur

### Table des matières

<b>L'AROEVEN Grenoble</b> .....	<b>2</b>
<b>I. La formation BAFA, un engagement volontaire</b> .....	<b>3</b>
1) Objectif de la formation .....	3
2) La formation se déroule en 3 sessions (ou 3 « stages ») .....	3
<b>II. Démarche et méthode pédagogique</b> .....	<b>4</b>
1) Modèle pédagogique et rôle du formateur .....	4
2) Démarche pédagogique .....	4
3) Méthodes pédagogiques.....	4
<b>III. Objectifs pédagogiques</b> .....	<b>4</b>
<b>IV. Evaluation des apprentissages et de la session</b> .....	<b>5</b>
1) Évaluation des stagiaires .....	5
2) Évaluation de la formation .....	6
3) Validation et délivrance du Brevet d'Aptitude.....	6
<b>V. Modalités et horaires</b> .....	<b>7</b>
<b>VI. S'inscrire en formation</b> .....	<b>7</b>
1) S'inscrire sur le site du Ministère chargé de la jeunesse .....	7
2) S'informer des aides possibles .....	7
3) S'inscrire à une session sur le site de l'AROEVEN Grenoble .....	10
4) Finaliser l'inscription .....	11

## L'AROEVEN Grenoble

L'Association Régionale des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale de l'académie de Grenoble est une association loi 1901. C'est une association d'éducation populaire qui fait partie du mouvement des AROEVEN, rassemblée au sein de la FOEVEN. C'est un mouvement d'éducation populaire, de recherche et d'action pédagogique.

L'AROEVEN Grenoble est née en 1952, dans un climat de reconstruction de la nation après les horreurs de la seconde Guerre Mondiale, de l'initiative d'enseignants de l'enseignement technique qui entendaient développer le bien-être de leurs élèves, en dehors des heures de cours et durant les vacances scolaires.

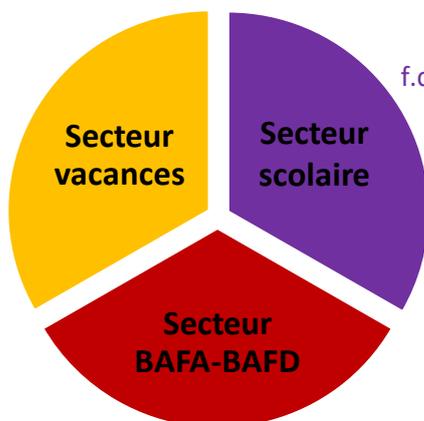
Les AROEVEN militent pour une éducation permanente et globale, qui permette à l'individu de se construire comme citoyen, de développer son autonomie et de se responsabiliser dans le respect du principe de laïcité. L'enjeu est de prendre en compte la dimension individuelle autant que collective de la personne dans l'objectif d'une transformation sociale de la société. La démarche éducative portée par l'AROEVEN repose sur un « double processus d'autonomisation et de socialisation des jeunes », il s'agit d' « aider chaque jeune à grandir, à être soi avec les autres, en participant à une expérience de vie collective originale » (extraits du projet éducatif des formations BAFA-BAFD).

Le siège social de l'AROEVEN Grenoble est situé 13 bis rue Blanche Monier, à Grenoble.

L'association a pour buts :

- d'organiser et de développer toutes les actions de formation et d'Education permanente, de vacances et de loisirs en faveur des jeunes et de publics en situation de handicap ;
- de contribuer à la formation initiale et continue de l'encadrement nécessaire au fonctionnement de ces actions ;
- de participer à la formation des personnels de l'Éducation Nationale, des élèves et de leurs parents.

Flora CACCIALI  
f.cacciali@aroeven.fr  
et  
Julien HUTTEAU  
j.hutteau@aroeven.fr



Flora CACCIALI  
f.cacciali@aroeven.fr

Julien HUTTEAU  
j.hutteau@aroeven.fr

Référente handicap :  
Flora CACCIALI

AROEVEN Grenoble  
Secteur BAFA-BAFD  
13 bis rue Blanche Monier  
38 000 Grenoble

☎ 04 76 44 43 43

✉ j.hutteau@aroeven.fr

www.aroeven-grenoble.org

Retrouvez-nous sur :



## I. La formation BAFA, un engagement volontaire

### 1) Objectif de la formation

La formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) vise à animer la vie quotidienne de jeunes de façon **occasionnelle et non-professionnelle** sur les temps de vacances ou de loisirs (art. D432-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles). La formation est accessible à partir de 16 ans, **sans prérequis**.

Elle a plus spécifiquement pour objectif l'acquisition des aptitudes suivantes (arrêté du 15 juillet 2015) :

A - Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

3

B - Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

### 2) La formation se déroule en 3 sessions (ou 3 « stages »)

- 30 mois ↓
- 18 mois ↓
1. Session de formation générale (parfois appelé « stage théorique ») de 8 jours, qui vise à acquérir l'ensemble des aptitudes mentionnées juste avant.
  2. Stage(s) pratique(s) de 14 jours pour expérimenter en situation réelle les apprentissages construits en session générale.
  3. Stage d'approfondissement de 6 jours ou de qualification de 8 jours, qui visent à « approfondir, compléter et analyser les acquis de la formation » (arrêté du 15 juillet 2015).

Les stagiaires sont libres de choisir l'organisme de formation de leur choix à chacune des sessions.

AROEVEN Grenoble  
Secteur BAFA-BAFD  
13 bis rue Blanche Monier  
38 000 Grenoble

☎ 04 76 44 43 43

✉ j.hutteau@aroeven.fr

www.aroeven-grenoble.org

Retrouvez-nous sur :



## II. Démarche et méthode pédagogique

### 1) Modèle pédagogique et rôle du formateur

La pédagogie de l'AROEVEN prône « une participation attentive et opportune de l'adulte », et considérant que « le devoir de tout éducateur est de s'efforcer de guider l'affectivité de l'adolescent, de l'aider à former son jugement, son esprit critique et sa volonté pour le conduire à la liberté de la pensée et de l'action » (extrait de la Charte des AROEVEN).

Chaque stagiaire dispose d'une histoire, d'expériences, de savoirs... d'une identité propre. Chacun dispose de la possibilité de se transformer, d'apprendre à partir de son vécu. La formation appartient à chaque participant en quête d'apprendre avant toute chose. Suivant les logiques de cette pédagogie, le formateur n'enseigne pas au sens classique du terme, mais veille à créer les conditions permettant l'apprentissage, en favorisant la mise en action des participants dans un cadre sécurisant. Il offre une disponibilité, une écoute active et ouvre des champs des possibles en posant des repères, des outils, des moyens pour permettre à chacun de maîtriser son propre itinéraire de formation. Les conditions doivent favoriser le mouvement physique et intellectuel par le biais de pédagogies dites actives. L'équipe de formation est attentive à développer des interactions positives, la coopération, l'entraide.

La formation vise à solliciter les dispositions à agir individuelles-sociales. Les interactions, l'autonomisation et la responsabilisation des stagiaires ont une place centrale dans le Projet Educatif des AROEVEN. Le déroulement du stage et les activités proposées en formation vont dans le sens de ces finalités.

4

### 2) Démarche pédagogique

La formation doit permettre à tous de progresser de manière inductive, en partant de son vécu, de ses expériences, de ses émotions vers des règles professionnelles (autrement dit de la pratique vers la théorie). Elle doit aussi apporter des éléments déductifs (de la théorie, des règles vers la pratique) qui permettront à tous de faire le lien entre la théorie découlant des objectifs fixés nationalement et sa pratique.

### 3) Méthodes pédagogiques

Les AROEVEN utilisent des pédagogies actives : il s'agit pour le stagiaire de s'approprier un contenu en étant actif physiquement et intellectuellement, de construire des apprentissages par l'action, au plus proche de l'activité réelle de l'animation.

## III. Objectifs pédagogiques

A la fin de leur formation BAFA, les stagiaires seront capables de :

- **Gérer un groupe d'enfants** : en veillant à la sécurité, en faisant respecter sa parole, en adaptant son attitude au public, en étant capable de s'organiser, en prenant en compte les contraintes ;
- **Mener des activités** : en proposant ; en conduisant seul ou à plusieurs ; en prenant en compte les attentes des enfants, l'imaginaire des enfants et leurs besoins liés à leur âge ;
- **Mener et animer la vie quotidienne** : en accompagnant les jeunes tout au long du séjour ; en rendant les enfants / jeunes « acteurs » de leur séjour ; en favorisant l'autonomie et la responsabilisation ;
- **Travailler en équipe** : en trouvant sa place ; en prenant la parole ; en argumentant, en proposant ; en se situant dans le travail collectif ; en acceptant les décisions collectives ;
- **Appliquer le projet pédagogique** : en mettant ses actes et ses activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique ; en respectant les règles de vie.
- **Assurer la sécurité physique, morale et affective** : en appliquant la réglementation, en étant vigilant sur la prise de risques ; en exerçant un contrôle sur les activités des jeunes qu'il a sous sa responsabilité ; en percevant les difficultés des jeunes ; en les mettant dans de bonnes conditions de vacances ; en prenant en compte les phénomènes de groupe ; en apportant aux conflits une réponse adaptée.
- **Prendre en compte l'environnement** : en faisant passer les valeurs de développement durable ; en faisant découvrir le milieu dans lequel évoluent les jeunes.
- **Formuler une analyse et une réflexion personnelle** : en portant un regard critique sur sa pratique ; en argumentant sur ses choix pédagogiques.
- **Elaborer un projet de formation continue**

Ces objectifs donnent lieu à des séquences de formation préparées par les formateurs, spécifiées dans un projet pédagogique. Ces séquences sont aménagées, modifiées tout au long de la formation suivant la dynamique d'apprentissage des stagiaires.

## IV. Evaluation des apprentissages et de la session

### 1) Évaluation des stagiaires

L'évaluation en formation BAFA ne donne pas lieu à une note. L'évaluation est avant tout formative : elle doit favoriser le progrès des stagiaires et permettre à chacun de se situer dans son processus d'apprentissage, d'identifier ce qui change, ce qui est nouveau et d'identifier ses perspectives d'apprentissage au regard des objectifs de la formation (les fonctions d'animateur). Cela demande un travail de réflexion sur soi, de remise en question permanent.

Pour faciliter la prise de conscience de son apprentissage, des temps d'échanges individuels sont réalisés au milieu et à la fin des sessions de formation. Ils visent à faciliter la verbalisation du vécu pour mesurer l'écart entre ce qui est acquis par le stagiaire et les objectifs requis pour exercer les fonctions d'animateur.

A la fin de la session, une appréciation rend compte de cette évaluation. Cette appréciation est visible sur l'espace BAFA des stagiaires dans les deux semaines qui suivent le stage.

L'évaluation porte sur les critères suivants :

- Aptitude à exercer les fonctions définies à l'article 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 (cf « objectifs de la formation BAFA ») ;
- Participation à tous les temps de la formation ;
- Intégration dans la vie collective ;
- Participation au travail d'équipe

Une semaine de stage ne permet pas toujours d'acquérir les aptitudes attendues, ça n'est pas grave. Si à l'issue d'une session les formateurs estiment qu'un stagiaire n'est pas encore prêt à exercer les fonctions d'animateur, l'AROEVEN lui proposera de poursuivre son apprentissage sur une prochaine session, sans avoir à déboursier de frais supplémentaires. Un entretien devra être réalisé avant la prochaine session.

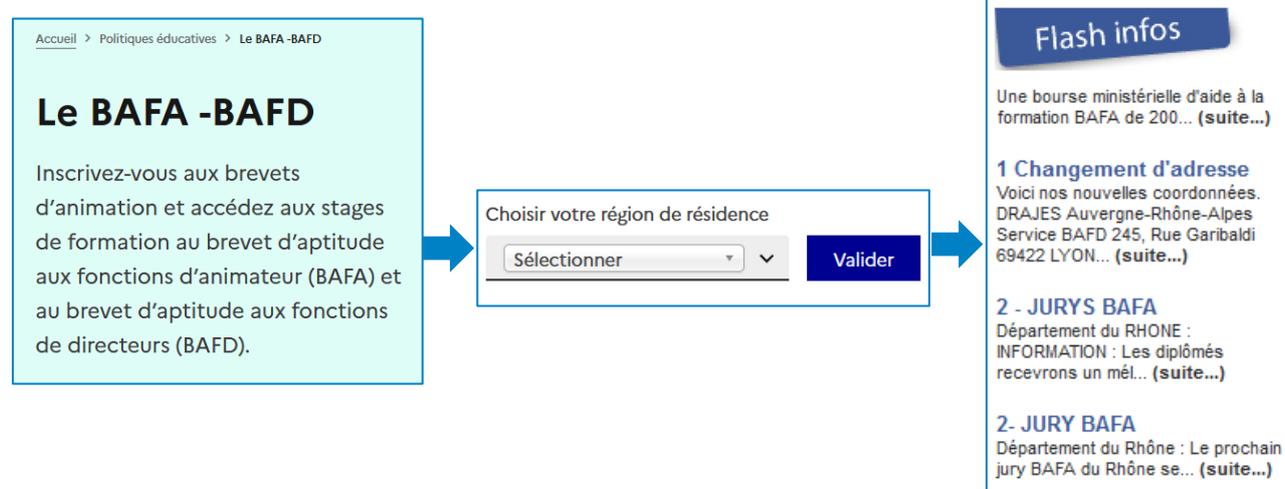
## 2) Évaluation de la formation

En fin de journée, les moments de régulation sont des moments où chacun doit pouvoir se sentir libre de s'exprimer sur sa journée et proposer des ajustements si nécessaire. Chaque soir, les formateurs font le bilan des journées de formation. A partir des éléments partagés par les stagiaires et des comportements observés, ils peuvent ajuster les séquences de formation prévues en fonction de l'activité réelle des stagiaires.

Un bilan de la formation est demandé aux stagiaires à la fin de la session pour en faire l'évaluation finale. Ce bilan, avec ceux des formateurs, sert de support d'analyse pour dégager des actions permettant d'améliorer les formations.

## 3) Validation et délivrance du Brevet d'Aptitude

A la fin des trois sessions composant la formation, le BAFA d'un stagiaire est validé par un jury départemental désigné par le directeur régional de la jeunesse et des sports. Les dates des jurys départementaux peuvent être retrouvées sur le portail BAFA-BAFD de la région Auvergne Rhône Alpes, dans la rubrique Flash Info (accessible à partir de l'URL : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>).



The screenshot shows the website interface for BAFA-BAFD. On the left, a navigation menu includes 'Accueil', 'Politiques éducatives', and 'Le BAFA -BAFD'. Below this is a section titled 'Le BAFA -BAFD' with the text: 'Inscrivez-vous aux brevets d'animation et accédez aux stages de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au brevet d'aptitude aux fonctions de directeurs (BAFD)'. In the center, there is a form titled 'Choisir votre région de résidence' with a dropdown menu labeled 'Sélectionner' and a 'Valider' button. On the right, a 'Flash infos' sidebar contains several news items: 'Une bourse ministérielle d'aide à la formation BAFA de 200... (suite...)', '1 Changement d'adresse' (with new coordinates for DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes), '2 - JURYS BAFA' (for the Rhône department), and '2- JURY BAFA' (for the Rhône department).

## V. Modalités et horaires

Les sessions générales et d'approfondissement qu'organise l'AROEVEN Grenoble ont lieu en externat (sans hébergement ni repas).

Elles durent de 9h à 18h à l'exception de deux soirs durant lesquels des veillées sont organisées jusqu'à 21h :

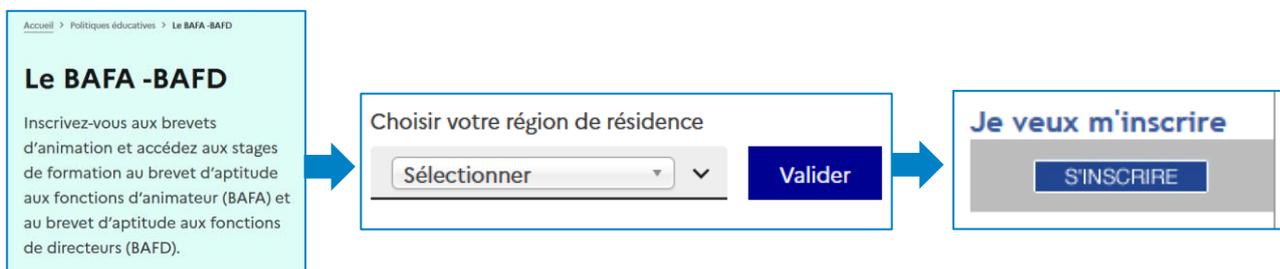
- Les 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> soirs en session générale ;
- Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> soirs en session d'approfondissement.

Les sessions générales et d'approfondissement coûtent respectivement 370€ et 330€, dont il faut s'être acquitté avant la formation (cf Conditions Générales d'Inscriptions, disponibles à partir du site internet).

## VI. S'inscrire en formation

### 1) S'inscrire sur le site du Ministère chargé de la jeunesse

Rendez-vous sur le site : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>



7

Attention à bien conserver les identifiants du compte !

La pièce d'identité du stagiaire est à déposer à partir de l'onglet cursus (faute de quoi le Bafa ne pourra être remis après les 3 stages).

À l'issue du stage pratique, il est important de vérifier la validation des 14 jours de stage pratique à partir de l'onglet « cursus » avant de s'inscrire en formation d'approfondissement. Si à l'issue du stage pratique, rien n'apparaît sur votre espace Bafa, contactez sans tarder l'organisme du stage.

### 2) S'informer des aides possibles

Cf Tableaux ci-après

## Les aides et financements en session générale BAFA

	Conditions d'attribution	Montant	Informations à fournir
Bourse lycéenne	Etre inscrit dans un lycée adhérent à l'AROEVEN (contacter l'AROEVEN pour le savoir)	Réduction de 10%	Attestation de scolarité
L'aide nationale de la CAF	<b>Cette aide n'est délivrée qu'en fin de parcours, après l'approfondissement. Vous retrouvez cette aide dans le tableau des aides pour l'approfondissement.</b>	200€	Formulaire CERFA 11381*02 à envoyer (rempli) à la CAF, avec les 3 parties remplies (formation générale, stage pratique, formation d'approfondissement).
L'aide locale de la CAF 38	La CAF a changé ses modalités d'aide à la formation BAFA. Elle a décidé de ne plus fournir d'aide.	/	/
L'aide locale de la CAF 26	Avoir un Quotient Familial inférieur à 785€. Etre allocataire ou enfant d'allocataire de la CAF de la Drôme au moment du stage.	250€ (déduits du coût du stage)	Formulaire à retourner à la CAF 26 avec l'attestation d'inscription. Informez l'AROEVEN de l'envoi du formulaire.  - Le formulaire est communiqué par l'AROEVEN après la démarche de réservation en ligne (qui permet de générer le bulletin d'inscription).  - L'attestation d'inscription est fournie une fois le bulletin d'inscription signé et le reste du règlement réceptionné par l'AROEVEN)
L'aide locale de la CAF 73	Résider en Savoie.	247€ (déduits du coût du stage)	Justificatif de domicile à fournir à l'AROEVEN.
L'aide du COS 38	Etre adhérent au COS 38.	Réduction de 110€ de l'AROEVEN. Versement de 110€ du COS 38 à la famille.	Copie de la carte d'adhérent à fournir à l'AROEVEN.
Il est parfois possible de solliciter des collectivités territoriales (Commune, Département, Région), certains Comités d'Entreprises, et certaines banques pour obtenir des aides et passer le BAFA. C'est le cas par exemple avec les Villes de Saint-			Die : justificatif de domicile ou d'élève interne au lycée du Diois. L'aide de la ComCom du diois n'est pas cumulable avec l'aide de la CAF 26.

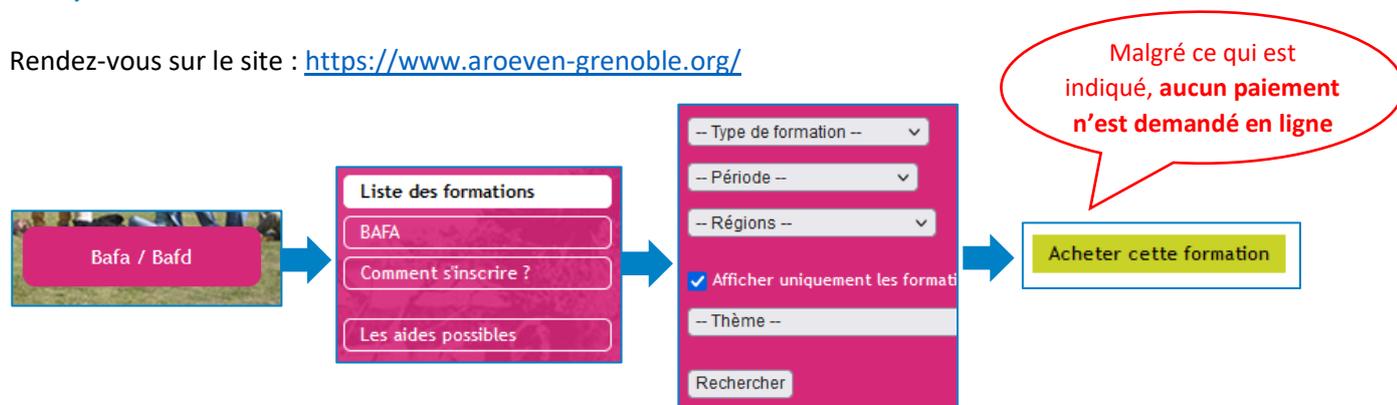
Martin-d'Hères, de Grenoble, la Communauté de Commune du Diois.	Autres Collectivités Territoriales : attestation de prise en charge ou bon de commande ou devis signé.
---	--

## Les aides et financements en session d'approfondissement BAFA

	Conditions d'attribution	Montant	Informations à fournir
Bourse lycéenne	Etre inscrit dans un lycée adhérent à l'AROEVEN (contacter l'AROEVEN pour le savoir)	Réduction de 10%	Attestation de scolarité
L'aide locale de la CAF 38	La CAF a changé ses modalités d'aide à la formation BAFA. Elle a décidé de ne plus fournir d'aide.	/	/
L'aide locale de la CAF 26	Etre domicilié dans le Drôme.	200€ (déduits du coût du stage)	Copie d'une pièce d'identité du stagiaire à fournir à l'AROEVEN.
L'aide nationale de la CAF	Etre inscrit en formation d'approfondissement ou de qualification.	200€	Formulaire CERFA 11381*02 à envoyer (rempli) à la CAF.
L'aide du département 71	Avoir moins de 25 ans. Résider en Saône-et-Loire.	90€	Formulaire à retourner à l'AROEVEN (nous contacter pour l'obtenir).
Il est parfois possible de solliciter des collectivités territoriales (Commune, Département, Région), certains Comités d'Entreprises, et certaines banques pour obtenir des aides et passer le BAFA. C'est le cas par exemple avec les Villes de Saint-Martin-d'Hères et Grenoble.			Attestation de prise en charge ou bon de commande ou devis signé

### 3) S'inscrire à une session sur le site de l'AROEVEN Grenoble

Rendez-vous sur le site : <https://www.aroeven-grenoble.org/>



Cliquer sur « Bafa/Bafd », puis cliquer sur « liste des formation ». Vous pourrez alors sélectionner la formation de votre choix en cliquant dessus. Après avoir cliqué sur la formation de votre choix, en bas de la page, vous pourrez cliquer sur le bouton « acheter cette formation ». **Nous précisons qu'aucun règlement n'est demandé en ligne.** Vous aurez alors à renseigner des informations (n'oubliez pas de renseigner votre e-mail !). A l'issue de cette procédure en ligne, vous recevrez un mail de confirmation. Dans le mail de confirmation, vous trouverez en pièce-jointe votre bulletin d'inscription, à retourner **signé**.

## ETAPE 6 > CONFIRMATION

Nous vous remercions pour votre inscription qui est désormais enregistrée.

Vous allez recevoir un mail de confirmation à l'adresse : [redacted]@[redacted].fr.

Si toutefois vous constatez une erreur, n'hésitez pas à entrer en contact avec l'Aroéven au 04 76 44 43 43 .

### 4) Finaliser l'inscription

Retourner à [j.hutteau@aroeven.fr](mailto:j.hutteau@aroeven.fr) :

- le **numéro BAFA** (numéro composé de 7 lettres et 4 chiffres disponible sur l'espace BAFA des stagiaires, qui permet aux organismes de les déclarer auprès des services de l'Etat) ;
- le **bulletin signé** (ou FicheRéservation), avec une photo si possible pour faciliter le travail des formateurs ;
- le **règlement** de la formation à envoyer au siège de l'AROEVEN (13 bis rue Blanche Monier 38000 Grenoble). Pensez à vous informer sur les aides avant d'établir le règlement ;
- les pièces et informations à fournir relatives aux **aides et financements** (cf tableaux précédents) ;
- pour les formations d'approfondissement : le formulaire CERFA n°11381\*02 ;
- pour les sessions de qualification Surveillance de Baignade :
  - Copie PSC1
  - Brevet de natation (100 m)
  - Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation

Pour les inscriptions à plus de 30 jours avant le début du stage	Pour les inscriptions à moins de 30 jours avant la formation
Si vous ne réglez pas la totalité du stage lors de l'inscription (vous devez a minima faire un acompte de 30%), le solde sera demandé au plus tard 30 jours avant le premier jour du stage.	Le règlement total du stage vous sera demandé pour valider l'inscription.

Le règlement peut être effectué en plusieurs fois. Il est à faire à l'ordre de l'AROEVEN Grenoble.

**Il est possible de régler par virement. Vous trouverez le RIB de l'AROEVEN ci-après. Pensez à nous en informer et à inscrire de nom du stagiaire dans l'intitulé du virement.**

L'inscription est validée par l'envoi d'une **attestation d'inscription** après réception du bulletin signé et du règlement (ou acompte).

Une **convocation** est envoyée deux semaines avant le stage (à condition d'avoir finalisé l'inscription).



*Relevé d'Identité Bancaire*

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

<b>42559</b>	<b>10000</b>	<b>08015294300</b>	<b>61</b>	<b>GRUPE CREDIT COOPERATIF</b>
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>

**IBAN**

<b>FR76</b>	<b>4255</b>	<b>9100</b>	<b>0008</b>	<b>0152</b>	<b>9430</b>	<b>061</b>
-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------

**BIC**

<b>C</b>	<b>C</b>	<b>O</b>	<b>P</b>	<b>F</b>	<b>R</b>	<b>P</b>	<b>P</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

**GRENOBLE**  
**64 BOULEVARD GAMBETTA**  
**CS 20452**  
**Tél.: 04.56.14.99.36**

*Intitulé du compte*

**A.R.O.E.V.E.N.**  
**AROEVEN**  
**13 B RUE BLANCHE MONIER**